

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1924)  
**Heft:** 47

**Rubrik:** Avis divers

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

35 bis et	Lait concentré.....	10 %	—
35 ter			
36	Fromages .....	15 %	—
37	Beurre .....	15 %	—
74	Malt (orge germée).....	25 %	—
80	Légumes secs.....	25 %	—
83	Pommes de terre.....	25 %	—
84	Fruits de table frais.....	25 %	—
Ex 85	Fruits de table secs ou tapés : figues, amandes, noisettes, prunes et pruneaux, à l'exclusion des prunes ordinaires, fretin et écrasées, sous réserve d'être logées en sacs ou barils .....	10 %	—
89	Graines à ensementer...	25 %	—
Ex 128	Bois communs autres que les bois de mine, ronds, bruts, non équarris, avec ou sans écorce, de longueur quelconque et de circonférence au gros bout supérieure à 60 centimètres .....	10 %	—
	Bois de noyer et de chêne équarris ou sciés, à l'exception des placages .....	10 %	—
130	Merrains .....	10 %	—
Ex 133 et 133 bis	Bois de mine.....	25 %	—
Ex 135	Bûches, fagots et bourrées .....	25 %	—
135 bis	Bois d'essences résineuses, en rondins, pour la fabrication de la pâte à papier.....	10 %	—
136	Charbons de bois et de chènevottes .....	25 %	—
154	Ecorces à tan.....	25 %	—
Ex 158	Légumes frais.....	5 %	—
158 bis	Choux à choucroute....	25 %	—
Ex 164	Fourrages .....	25 %	—
0123	Sulfate de cuivre.....	25 %	—

Ces droits ne sont pas applicables aux envois à destination des colonies, possessions et pays de protectorat français, de la Tunisie et de la zone française de l'empire chérifien.

L'institution des droits de sortie n'a pas pour effet de modifier ou de suspendre l'effet des prohibitions dont est frappé l'exportation de certaines marchandises désignées dans les dits décrets. (J. O. des 12 mars et 8 avril 1924.)

En ce qui concerne les *graines à ensementer et les bois de mine*, le droit de sortie de 25 % *ad valorem*, institué par le décret du 11 mars 1924 sus-visé, ne sera provisoirement appliqué qu'aux espèces ou catégories désignées ci-après :

N° DU TARIF D'ENTRÉE	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
Ex 89	Graines potagères. (Le droit ne s'applique pas aux graines accompa-

gnées d'un certificat de la station d'essais de semences de Paris du ministère de l'Agriculture constatant la pureté des variétés.)

Ex 128 }  
Ex 133 } Bois de mine écorcés.  
Ex 133 bis }

(Décret du 20 mars, J. O. du 21 mars 1924.)

## TRANSPORTS

### Changements aux tarifs des chemins de fer français soumis à l'homologation ministérielle

7 mars 1924	G. V. 118	Journaux.
10 mars 1924	P. V. 2-102	Blé et farine.
7 mars 1924	P. V. 23-123	Arbres et arbustes vivants, fourrages, paille, plantes vivantes.
17 mars 1924	G. V. 6-106	Voyageurs (billets d'aller et retour de famille).
18 mars 1924	Classification générale P. V. 22-122.	Divers.
19 mars 1924	G. V. 101	Voyageurs (billets 1/2 tarif).
20 mars 1924	P. V. 27 et 127	Dépouilles d'animaux et produits accessoires.
25 mars 1924	P. V. 5-105	Betteraves, sucres, mélasses, dextrine et glucoses.

### Tarifs homologués

22 févr. 1924	Tarifs généraux intérieurs et communs de P. V.	(Article 61, § A. - Exportation).
8 févr. 1924	P. V. 12-112	Pierres servant aux arts et métiers.
7 mars 1924	G. V. 118	Journaux.
7 mars 1924	P. V. 2-102	Blés et farines.

## AVIS DIVERS

### Offres et demandes d'emploi

Le Secrétariat Général de la Chambre de Commerce Suisse en France a reçu, ces derniers temps, diverses offres de service pour les emplois suivants :

Directeurs d'usines, ingénieurs-mécaniciens, ingénieurs-électriciens; chimistes, secrétaires-juristes, chefs de bureau, employés intéressés, etc.

**Service de Représentation**

Nous rappelons à nos lecteurs que la Chambre de Commerce Suisse en France possède un service de représentation et que toutes les personnes qui désirent s'occuper de la représentation en France de Maisons suisses, ou en Suisse de Maisons françaises, sont priées de s'inscrire à nos bureaux.

**ADRESSES UTILES A PARIS**

LÉGATION DE SUISSE: 51, avenue Hoche, Tél.: Elysées 05-84.

*Bureaux ouverts de 9 h. et demie à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.*

AGENCE OFFICIELLE DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX: 20, rue Lafayette. Tél.: Central 63-30.

a) *Œuvres et Sociétés de bienfaisance et de secours:*

SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE DE PARIS, 10, rue Hérold.

SOCIÉTÉ SUISSE DE SECOURS MUTUELS, 8, cour des Petites-Ecuries.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « L'ESPÉRANCE SUISSE », 28, rue Aumaire.

UNION HELVÉTIKA, Société de Secours mutuels des employés d'hôtel suisses, 36, rue des Petits-Champs.

ASILE SUISSE DES VIEILLARDS, 25, avenue de Saint-Mandé.

HOME SUISSE, 25, rue Descombes.

b) *Autres Sociétés Suisses (politiques, com-*

*merciales, sports, musique, etc.).*

ASSOCIATION DES ARTISTES SUISSES DE PARIS, 79, rue Notre-Dame-des-Champs.

CERCLE AMICAL HELVÉTIQUE, 6, rue des Archives.

CERCLE COMMERCIAL SUISSE, 10, rue des Messageries.

CERCLE SUISSE ROMAND, 12, rue Marbeuf.

CHORALE SUISSE DE PARIS, 28, rue Aumaire, café Brunner.

HARMONIE SUISSE, 10, rue des Messageries.

HARMONIE TESSINOISE, café Brunner, 28, rue Aumaire.

NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE, c/o M. A. J. MARET, 16, rue Soufflot.

SOCIÉTÉ LIBÉRALE TESSINOISE « LA FRANSCINI », c/o M. J. JEMINI, 2 bis, Cité Popincourt.

SOCIÉTÉ SUISSE DE CHANT « ALPENROESLI », 31, rue de Penthievre.

SOCIÉTÉ SUISSE DES COMMERÇANTS A ZURICH, 31, rue des Petites-Ecuries.

SOCIÉTÉ SUISSE DE GYMNASTIQUE DE PARIS, 57, faubourg Saint-Denis.

SOCIÉTÉ SUISSE DE TIR, 32, rue d'Hauteville.

UNION CHRÉTIENNE DE JEUNES GENS, GROUPE SUISSE, 14, rue de Trévise.

UNION SPORTIVE SUISSE DE PARIS, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

LE DÉJEUNER SUISSE aura lieu dorénavant tous les mercredis, à 12 h. 1/2, à la *Brasserie Suisse*, 10, rue des Messageries.

*Pour le Comité de Direction: Le Président: Ferdinand DOBLER*

Edmond DUBOIS, imprimeur, 10, Cité d'Angoulême. — R. C. S. 67.009